

PLF 2026 : le Sénat réaffirme que le Superéthanol-E85 gardera sa fiscalité favorable, en accord avec le vote massif des députés. Le Superéthanol reste le carburant du pouvoir d'achat.

À l'issue du vote du Sénat sur l'article 5 du projet de loi de finances pour 2026, ce dimanche 30 novembre, la filière française du bioéthanol salue la décision de la Haute Assemblée de valider la suppression de la hausse des taxes sur le Superéthanol-E85. Ce vote confirme la position exprimée par les députés lors du vote en première lecture à l'Assemblée nationale et celle du Gouvernement affirmant qu'il ne reviendrait pas sur le niveau de fiscalité spécifique appliqué à ce carburant. Les parlementaires confirment la place de l'E85 comme carburant du pouvoir d'achat, répondant ainsi aux attentes des automobilistes.

La filière rappelle que cette tentative de relèvement des taxes a été engagée sans concertation préalable et s'appuyait sur des analyses marquées par des biais méthodologiques et par l'absence d'évaluation sérieuse des enjeux de souveraineté énergétique, alimentaire et industrielle. Elle se félicite que le Parlement, dans son ensemble, ait refusé de valider un projet déconnecté des réalités agricoles, économiques et environnementales. **Pour rappel, l'Assemblée nationale a voté massivement, à 77%, le rejet de la taxe sur l'E85, le 3 novembre dernier, avec des soutiens forts de nombreux groupes politiques.**

Le maintien du cadre fiscal actuel demeure essentiel pour poursuivre la décarbonation des mobilités, soutenir le pouvoir d'achat, et consolider la filière agricole et industrielle qui produit le bioéthanol. La filière française du bioéthanol appelle désormais le Gouvernement à inscrire durablement cette orientation dans la suite des discussions budgétaires, en reconnaissant **l'exigence de stabilité fiscale pour l'E85** portée par le Parlement, indispensable à la confiance des automobilistes.

Rien ne change pour les automobilistes. Ils peuvent donc continuer, sans attendre, à acquérir des véhicules flex-E85 d'origine, neufs (Ford Kuga Full Hybrid Flex-E85) et d'occasion, ou à faire équiper leur véhicule essence d'un boîtier de conversion flex-E85 homologué (Biomotors, e-Flex-fuel, FlexFuel Energy Development...). Ainsi, ils réduisent de 40% environ leur budget carburant et divisent par deux les émissions de CO₂ au pot d'échappement, en se ravitaillant en E85 dans un réseau de 4000 stations-service de toutes marques, soit 42% des stations françaises.

La filière française du bioéthanol remercie tous les automobilistes et tous ses partenaires qui font, avec détermination, le succès du Superéthanol-E85 !

À propos de la Collective du bioéthanol

La Collective du bioéthanol est représentée par l'Association Interprofessionnelle de la Betterave et du Sucre (AIBS) et Bioéthanol France (ex-SNPAA). Son objectif est d'informer les professionnels et le grand public sur la filière bioéthanol. Le bioéthanol est incorporé à ce jour dans les essences en France, en pur ou dans un dérivé, jusqu'à 7,5% (dont au maximum 5% d'éthanol pur) dans le SP95 et le SP98, jusqu'à 10% dans le SP95-E10 et jusqu'à 85% dans le Superéthanol-E85. Pour plus d'informations : <https://www.bioethanolcarburant.com/>

Contacts presse | Agence CorioLink

Amélie Lebreton – 06 70 60 25 30 – amelie.lebreton@coriolink.com

Morgane Barriere – 06 64 91 51 42 – morgane.barriere@coriolink.com